

Charte académique de l'évaluation des épreuves de S.E.S au baccalauréat

Cette charte a pour objectif de préciser les critères d'évaluation des épreuves du baccalauréat en SES afin d'harmoniser les pratiques. Elle ne vise pas à encadrer les pratiques pédagogiques en cours d'année. Par exemple les calculs ne sont pas exigés pour l'EC2 lors des épreuves du baccalauréat mais on pourra continuer à entraîner nos élèves aux différents savoir-faire calculatoires. Sont proposées des grilles d'évaluation que le correcteur pourra utiliser comme référence.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Epreuve composée

EC1 : Mobilisation des connaissances

« Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire ». Bulletin officiel 6 octobre 2011.

Fond : L'élève doit mobiliser des connaissances indispensables pour répondre à la question posée. Il doit respecter les consignes données (exemple : expliquez – illustrez – distinguez). Il doit montrer de manière explicite qu'il a compris les notions clés sans nécessairement en apporter une définition précise. Si la question ne le précise pas, on n'attend pas nécessairement d'exemple. Dans des questions du type « illustrez », l'élève ne devra pas se contenter de proposer un exemple mais celui-ci devra être explicite.

Face à la diversité de formulation des questions, il ne sera pas attendu de réponse exhaustive.

Forme : La réponse doit être structurée, avoir une cohérence interne, mais on n'attend pas formellement de paragraphes, de phrase introductive ni de mini-conclusion. Aucune exigence en termes de longueur n'est attendue.

Proposition de grille d'évaluation

| Mobilisation de connaissances | Degré de réalisation des attentes | | | | Observations |
|---|-----------------------------------|---|---|----|--------------|
| | ++ | + | - | -- | |
| Mobilisation de notions et mécanismes pertinents ⁽¹⁾ | | | | | |
| Réponse organisée | | | | | |

⁽¹⁾ On veillera à limiter strictement les attentes aux attendus du programme.

EC2 : Etude de document

« Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information ». Bulletin officiel 6 octobre 2011

L'étude de document évalue la capacité de l'élève à traiter et sélectionner l'information en répondant explicitement à la question posée.

Le document doit être présenté de manière formelle (objet – nature – source- date) (entre 0,5 point et 1 point à préciser en commission d'harmonisation). Il n'est pas demandé de définir les notions mais l'élève doit montrer qu'il les maîtrise. Il doit exploiter correctement les données

statistiques (formulation précise, lecture rigoureuse) sans nécessairement effectuer des calculs. La réponse doit être organisée. Aucune explication ni analyse n'est attendue.

Proposition de grille d'évaluation

| Etude de document | Degré de réalisation des attentes | | | | Observations |
|---|-----------------------------------|---|---|----|--------------|
| | ++ | + | - | -- | |
| Présentation du document | | | | | |
| Lecture pertinente des données statistiques ou Compréhension des arguments (texte) | | | | | |
| Sélection et exploitation d'informations pertinentes pour répondre à la question ⁽¹⁾ | | | | | |
| Réponse organisée (= mettre en ordre les informations) | | | | | |

⁽¹⁾ à définir en fonction du sujet.

EC3 : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Objectifs de l'épreuve

Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet, en développant un raisonnement, en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à ses connaissances personnelles, en composant une introduction, un développement, une conclusion. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Structure de l'épreuve

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé.

Bulletin officiel 6 octobre 2011

Le raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire a pour objet d'évaluer la capacité des candidats à conduire un raisonnement à partir de leurs connaissances et des documents.

L'introduction courte, se compose d'une définition des termes du sujet, de la reprise du sujet et de l'annonce des étapes du raisonnement. On n'attend pas obligatoirement une accroche ni une reformulation du sujet. Le raisonnement ne doit pas être assimilé à une mini dissertation.

La réponse sera au moins organisée sous la forme de paragraphes. Les sous-parties ne sont pas exigées. On n'attend pas de transition mais le raisonnement devra avoir une cohérence d'ensemble (connecteurs logiques...).

On veillera à ce que les candidats soient capables de développer une argumentation en mobilisant des connaissances et les informations contenues dans les documents. Les documents doivent être utilisés en évitant la paraphrase. Ils seront cités mais non présentés. On mettra davantage l'accent sur la cohérence du raisonnement plutôt que sur l'exhaustivité des connaissances.

La conclusion est un rapide bilan du raisonnement sans ouverture obligatoire.

Proposition de grille d'évaluation

| Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire | | Degré de réalisation des attentes | | | | Observations |
|---|---|-----------------------------------|---|---|----|--------------|
| | | ++ | + | - | -- | |
| Introduction | Définitions des termes du sujet | | | | | |
| | Reprise du sujet | | | | | |
| | Annonce des différentes étapes du raisonnement | | | | | |
| Développement | Structuration du raisonnement | | | | | |
| | Cohérence d'ensemble du raisonnement | | | | | |
| | Mobilisation de connaissances en lien avec le sujet ⁽¹⁾ | | | | | |
| | Exploitation des informations essentielles du dossier documentaire ⁽¹⁾ | | | | | |
| | Compréhension du sujet | | | | | |
| Conclusion | Rapide bilan du raisonnement comme réponse au sujet | | | | | |

⁽¹⁾ à définir en fonction des sujets.

Dissertation

Objectifs de l'épreuve

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet, de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer, de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier, de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Structure de l'épreuve

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique. Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé.

Bulletin officiel 6 octobre 2011

L'introduction se compose d'une accroche (fait d'actualité, citation...), d'une définition des termes du sujet, d'une problématique et d'une annonce explicite du plan. Le travail de problématisation se présente sous la forme d'un questionnement montrant que l'élève a compris l'intérêt du sujet et ses enjeux.

Le développement est structuré en parties et sous parties avec des introductions partielles annonçant les sous parties et des transitions entre les parties. L'argumentation doit reposer sur des connaissances personnelles et sur l'exploitation du dossier documentaire. Si, en dissertation, les connaissances attendues sont plus élaborées que dans l'EC3, l'exhaustivité des connaissances n'est pas non plus attendue. On tolèrera la présentation de mécanismes sous la forme de schémas à condition qu'ils soient explicités. Tous les documents doivent être mobilisés avec des degrés d'approfondissement différents en fonction de la problématique. Les documents utilisés seront cités mais non présentés.

La conclusion est une réponse à la problématique qui pourra s'appuyer sur un bilan ou consister en une prise de position argumentée. L'ouverture est valorisée.

Proposition de grille d'évaluation pour la dissertation

| Dissertation | Attendus | Degré de réalisation des attentes | | | | Remarques |
|--|--|--|---|---|----|-----------|
| | | ++ | + | - | -- | |
| Introduction | Amorce ou accroche | | | | | |
| | Définition des termes | | | | | |
| | Présentation problématique (1) | | | | | |
| | Annonce du plan | | | | | |
| Conclusion | Synthèse et réponse au sujet | | | | | |
| | Ouverture (2) | | | | | |
| Structuration et visualisation de l'argumentation | Introduction et conclusion partielles (3) | | | | | |
| | Equilibre entre les deux parties | | | | | |
| | Organisation (visible) en sous-parties | | | | | |
| | Transition entre les deux parties | | | | | |
| | | | | | | |
| Qualité de l'argumentation | Plan pertinent par rapport au sujet | | | | | |
| | Cohérence interne à chaque partie | | | | | |
| | Efforts de démonstration | | | | | |
| | Mobilisation connaissances personnelles en liaison avec le sujet (4) | | | | | |
| | Exploitation du dossier documentaire | Mobilisation des informations essentielles du dossier documentaire | | | | |
| | Utilisation et maîtrise des données statistiques | | | | | |
| | Liens (éventuels) entre les documents | | | | | |
| Qualité de l'expression écrite : | | | | | | |
| Commentaire et note finale : | | | | | | |
| | | | | | | |
| Note sur 20 : | | | | | | |

- (1) Travail de "problématisation" du sujet : sous la forme d'un questionnement (pertinent par rapport au sujet) ou d'une reformulation du sujet...
- (2) Ne pas pénaliser l'absence d'ouverture.
- (3) L'introduction partielle pourra se résumer dans l'annonce de l'idée générale de la partie et des deux ou trois sous-parties.
- (4) Notions du programme en liaison avec le sujet : on veillera à limiter strictement les attentes aux attendus du programme.

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

Épreuve d'économie approfondie et de sciences sociales et politiques (enseignement de spécialité)

Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet, en construisant une argumentation, en exploitant le ou les documents du dossier, en faisant appel à ses connaissances personnelles. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Structure de l'épreuve

Les candidats ayant suivi l'enseignement de spécialité d'économie approfondie ou de sciences sociales et politiques disposent d'une heure supplémentaire pour traiter, au choix, l'un des deux sujets qui leur sont proposés. Chaque sujet comporte une question générale, prenant appui sur un ou deux documents, dont l'énoncé invite le candidat à conduire une argumentation, à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles.

Bulletin officiel du 6 octobre 2011

Il est demandé au candidat de répondre à la question du sujet en construisant un raisonnement structuré et argumenté. L'élève doit montrer qu'il a compris le sujet et ses enjeux. L'introduction et la conclusion ne sont pas exigibles mais le candidat peut choisir de réaliser de courtes introduction et conclusion. Le raisonnement doit être structuré en plusieurs arguments qui ne prendront pas nécessairement la forme de plusieurs paragraphes. Les connaissances mobilisées se borneront aux notions et mécanismes du programme sans exhaustivité. Le candidat doit montrer de manière explicite qu'il a compris les notions clés sans nécessairement en apporter une définition précise. Il devra utiliser tous les documents.

Proposition de grille d'évaluation

| Enseignement de spécialité | Degré de réalisation des attentes | | | | Observations |
|---|-----------------------------------|---|---|----|--------------|
| | ++ | + | - | -- | |
| Structuration de l'argumentation | | | | | |
| Cohérence de l'argumentation | | | | | |
| Mobilisation de connaissances en lien avec le sujet | | | | | |
| Exploitation du dossier documentaire | | | | | |
| Compréhension du sujet | | | | | |

EPREUVE ORALE DE CONTROLE

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés).

La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples et de nature différente (texte de 1 300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum). Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points, dont l'une, en lien avec l'un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires et dont les deux autres permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans d'autres thèmes du programme. Pour les candidats ayant suivi l'un des enseignements de spécialité économie approfondie et sciences sociales et politiques, ces deux questions concernent obligatoirement cet enseignement.

Bulletin officiel du 6 octobre 2011

L'oral est une épreuve de rattrapage. Les questions doivent être adaptées au profil des candidats et porter sur des connaissances de base conformes au programme.

En amont du temps de préparation (30 minutes), quelques minutes doivent être accordées au candidat pour qu'il choisisse son sujet.

L'oral :

La réponse à la question principale doit être organisée, sans aucune attente formelle. Il n'est pas attendu d'introduction, ni de plan et de conclusion.

L'utilisation du second document du dossier documentaire n'est pas exigible dès lors que le candidat a correctement répondu au sujet.

L'entretien :

Les questions doivent exclusivement porter sur les thèmes du sujet proposé et sur des savoir-faire simples. Elles doivent se limiter à tester le niveau de maîtrise des connaissances de base.

Si le candidat a correctement traité les questions du sujet, l'examineur n'est pas tenu de poser des questions supplémentaires pour tester d'autres connaissances.

La calculatrice n'est pas autorisée mais l'examineur peut demander des formules de calcul simples.

Par souci d'équité entre les candidats, on s'interdira de demander au candidat les notes obtenues aux épreuves écrites.

Les consignes sur l'organisation de l'épreuve seront affichées sur la porte de la salle.

Le Groupe de travail des professeurs de Sciences économiques et sociales, le 6 février 2015